



ENTENTE DES MAUGES

LICENCE INFOS – Saison 2019-2020

Reprise des entraînements à partir du 3 septembre

Documents à adresser à votre responsable de section (voir tableau) avant votre 1^{er} entraînement ou 1^{ère} compétition du mois de Septembre. Une saisie des licences sera faite pendant l'été

- Validation du questionnaire médical sur votre espace personnel FFA.
- ou Certificat médical **de moins de 6 mois** obligatoire à la date de dépôt de votre dossier (modèle joint impérativement).
- Bulletin d'adhésion 2019-2020
- Chèque (s) Ils doivent être libellés au nom de votre section (voir tableau ci-dessous)

L'assurance de votre licence actuelle 2019 couvre vos risques jusqu'au 31 août 2019. Tous les athlètes qui n'auront pas renouvelé leur licence au 1/10/2019 ne seront pas admis sur les stades aux heures d'entraînement (ceci pour des raisons d'assurance).

Entente des Mauges (Club Maitre) <i>Pour les adhérents en dehors des sections locales</i>	ENTENTE DES MAUGES - BP 40029 – 49601 Beaupréau-en-Mauges
S/L E.Mauges - Evre et Mauges Athlétisme	EVRE ET MAUGES ATHLETISME - BP 40029 – 49601 Beaupréau-en-Mauges <i>Permanences pour le renouvellement des licences au stade les 25/06 18h30-20h et le 29/06 10h-12h. ainsi que le 28/6 lors des grillades à Gesté.</i>
Entente Athlétic du Chemillois	<i>Responsable : Marc-Antoine GUION</i> 36 rue Geoffroy – La Tourlandry - 49120 Chemillé-en-Anjou
S/L E.Mauges - Cholet Athlétisme	<i>à déposer au stade</i> Corinne MAUDET <i>aux entraînements</i> 6 square de Périclès – 49300 Cholet <i>Permanences pour le renouvellement des licences au stade les Mardis et Jeudis 20-25-27/06 et 2-4/07 de 18h à 19h.</i>
Le May-sur-Evre	
St Léger sous Cholet	
Commune Sèvremoine	ENTENTE DES MAUGES - BP 40029 – 49601 Beaupréau-en-Mauges
Communes Montrevault sur Evre - Nord Mauges	

Cotisations FFA et Club <i>Tarifs 2019/2020</i>	Adhésion + Garantie individuelle Accident Jusqu'au : 30/09/2019	Renouvellement Tardif et dossiers incomplets après le : 01/10/2019	Nouveaux adhérents + Maillot Club <i>(T-shirt offert pour les Benjamins)</i>
Licence FFA			
Benjamins - 2008 - 2007	105 €	115 €	105 €
Minimes – 2006 - 2005	105 €	115 €	135 €
Cadets 2004 - 2003	105 €	115 €	135 €
Juniors – 2002- 2001	105 €	115 €	135 €
Espoirs Seniors Vétérans - À partir de 2000	131 €	141 €	161 €
Licence santé loisir ou running			
Running- Seniors – Vétérans (uniquement)	126 €	136 €	156 €
Marche nordique	125 €	135 €	*

Règlement : en totalité à l'inscription, ou pour les personnes en recherche d'emploi, étudiants et les familles ayant au moins trois adhérents possibilité de nous remettre plusieurs chèques à l'ordre de la section locale (3 maxi) répartis en part égale qui seront déposés à la banque à réception puis le 01/11/2019 – 01/01/2020

Réduction des cotisations : les étudiants, demandeurs d'emploi Espoirs et Séniors bénéficieront du tarif Juniors.

Tarif dégressif si une famille ou un même athlète a plusieurs licences : -15 € pour le deuxième, -20 € pour le 3ème, et suivant.

ENTRAINEMENTS – HORAIRES – LIEUX

Reprise à partir du 3 Septembre

A partir de MINIMES – 2 entraînements par semaine obligatoires

Lieux	Horaires	Catégories	Renseignements
Beaupréau-en-Mauges Stade de la Promenade	Mardi : 17h30 - 19h	Benjamins	Frédéric DAVY evremaugesathletisme@gmail.com
	Mardi : 18h45 - 20h15	Minimes à Vétérans	
	Jeudi : 17h30 - 20h <i>Sans encadrement régulier</i>	Cadets à Vétérans	
	Samedi : 10h15 - 12h15	Benjamins à Seniors	
Chemillé-en-Anjou Stade ou Salle de la Gabardière	Mercredi : 16h30-18h15	Benjamins - Minimes	Marc-Antoine GUION ipitos@ipitos.com
	Jeudi : 19h - 20h30	Fond et ½ fond à partir de Cadets	
Cholet Stade Omnisports	Mardi : 18h30 - 20h15	Minimes à Vétérans	Se rendre au Stade aux heures d'entraînement em.choletathletisme@free.fr
	Mercredi : 14h - 15h45	Benjamins	
	Jeudi : 18h30 – 20h15	Minimes à Vétérans	
Entraînements Exceptionnels : Benjamins – Minimes : le samedi est considéré comme un 2 ^{ème} entraînement Regroupements programmés selon les catégories et les spécialités.			

Horaires prévisionnels au 11/06/2019

Précisions sur les différents types de licences et sections

Licence « Compétition » ; Licence complète FFA ; qui permet d'accéder aux entraînements et à l'encadrement du club et à toutes les compétitions officielles FFA dans tous les domaines de l'Athlétisme.

Licence « Athlé Running » : Avoir plus de 18 ans ; elle permet d'accéder aux entraînements et à l'encadrement du club dans le domaine du hors stade. Elle exclut toutes participations aux championnats officiels FFA (départementaux, régionaux et nationaux). Elle permet de s'inscrire aux compétitions hors stade sans présentation de certificat médical de moins de 3 mois.

Licence « Athlé Santé » : Avoir plus de 16 ans; elle permet d'accéder aux entraînements et à l'encadrement spécifique du club pour le domaine concerné (*marche nordique ou course santé*) Elle permet de participer à des compétitions non officielles à conditions de présenter un certificat médical de moins de 3 mois.

La règle de base : le licencié adhère à la section de son secteur géographique. Toutefois lors de la prise de la licence l'adhérent pourra choisir d'appartenir à une section qui peut être différente pour raisons personnelles (à justifier). Cette décision n'est pas exclusive pour le choix de son lieu d'entraînement. Chaque licencié, qu'il soit d'une section locale ou du club maître peut accéder à tous les lieux d'entraînement.

Maillot du Club

Nous vous rappelons l'obligation de porter le maillot du club (modèle validé par la ligue des Pays de Loire), sur les championnats + les courses/compétitions organisées par le club.

Le club travaille à l'élaboration d'un nouveau maillot compétition pour la saison à venir. Les débardeurs seront échangés lors des permanences. Les nouveaux adhérents recevront le maillot réglé avec la cotisation dès la réception de notre commande.

Transports pour les compétitions (en cas d'absence de car)

Vous serez sollicités en cours de saison pour le transport de vos enfants.

Sécurité

Pour des raisons de sécurité, et d'assurances, l'**ACCES** au stade, pendant les horaires d'entraînements de l'Entente des Mauges, est réservé uniquement aux **ATHLETES LICENCIÉS à jour de leur licence** (voir horaires, ci-dessus)